

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE

Paris, le 12 août. — Une dépêche de Saint Jean-de-Luz, datée du 10, annonce que le 9 D. Carlos était à Escara, d'où il s'était rendu le 10 à Leiza. Rodil occupe une ligne de Lecumberry à Belate, en face de Zamalacarréguy. (Débats.)

— La gazette officielle de Londres publie la petite note suivante, sous la date du 5 courant : « Aujourd'hui le prince de Talleyrand, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi des Français, a obtenu de S. M. son audience de congé pro tempore. »

— Le Journal des Débats publie une lettre particulière de Francfort où l'on commence par déclarer que tous les visages des financiers sont consternés ; c'est le résultat des nouvelles d'Espagne et de l'Orient, qui ne confirment pas ce que faisait espérer le discours tout pacifique du roi des Français. Le correspondant des Débats termine en parlant du profond souci et des émotions toujours croissantes qui désolent les spéculateurs : « Une catastrophe, dit-il, quelle qu'elle soit, serait peut-être préférable à ces horribles inquiétudes. »

— Un perruquier de Courbevoie, près Paris, nommé Mollard, vient de s'asphyxier, parce qu'il désespérait de voir jamais l'Académie française parler correctement la langue française.

TROUBLES A NEW-YORK.

Des événements d'un caractère sérieux viennent de troubler pendant plusieurs jours la tranquillité publique à New-York. Les journaux anglais nous en disent quelque chose ; mais nous recevons par le Journal du Havre des détails plus complets.

Il paraît que le point de départ de ces manifestations a été la formation à New-York d'une société pour l'émancipation des noirs dans les provinces du sud de l'Union.

Dès le mercredi, 9 juillet, une première invasion eut lieu dans la chapelle de Chatam street ; mais la foule se retira sans commettre de dégât. Elle se porta sur la maison de M. Lewis Tappan dans Rose street ; une brique fut lancée sur les croisées ; mais sur l'avis qu'il y avait du trouble au théâtre de Bowery, la multitude s'y élança, les portes de la salle furent forcées, et les excuses demandées au régisseur ayant été présentées par M. Hamblin, né en Angleterre, furent accueillies par les cris : *A bas l'étranger ! à bas l'anglais !* Il fallut 60 watchmen, armés de leurs bâtons, pour faire évacuer la salle.

On proposa alors de se rendre chez M. A. Tappan, mais on en revint à l'idée d'aller achever chez M. Lewis Tappan ce qui avait été commencé. La porte, les persiennes, les vitres furent brisés à coups de pierres et de briques ; la maison fut alors envahie, les meubles jetés ou traînés dans la rue où l'on en fit un feu de joie.

Les watchmen accoururent sur les lieux, et une charge vigoureuse repoussa la populace de Rose-Street dans Pearl-Street, malgré une résistance opiniâtre et une pluie de pierres. Là, comme le champ de bataille s'élargit devant eux, les watchmen ne se trouvèrent plus en force ; ils cessèrent de poursuivre la foule, qui se rallia et les chargea à son tour avec furie. Le combat dura quelque temps, avec diverses alternatives de succès pour les deux partis, jusqu'à ce que le maire et les autorités civiles eussent décidé que les watchmen s'armeraient des mêmes projectiles que les assaillans, afin de pouvoir égaliser les chances. Bientôt, approvisionnés de briques et soutenus par un nombreux renfort d'hommes frais, les watchmen firent une dernière charge avec tant d'impétuosité qu'ils réussirent à disperser leurs adversaires. Les autorités restèrent en possession du champ de bataille. Plusieurs des chefs marqués dans ces scènes de désordre ont été arrêtés et sont en prison.

Le nombre des blessés est considérable, mais nous n'avons pas appris que personne le fût dangereusement. Plusieurs hommes de couleur, qui s'en allaient chez eux après une fatigante journée de travail, tombèrent entre les mains de la foule et furent battus jusqu'à rester pour morts sur la place.

A peu près à la même heure, un autre rassemblement attaqua l'église africaine épiscopale de St. Philips, dans Cener Street, dont le pasteur, M. Peter Williams, est un homme de couleur ; ces furieux détruisirent tout ce qu'ils purent arracher. Les fenêtres d'une autre église africaine, dans Anthony-Street, furent mises en pièces. L'école africaine d'Orange Street, où se rassemble aussi une congrégation méthodiste, fut entièrement démolie. Plusieurs maisons où demeuraient

des hommes de couleur et leurs familles, dans Orange, Mulberry, Anthony et Leonard streets, furent attaquées et en grande partie détruites. Les meubles, portés dans la rue, servirent à faire des feux de joie.

Un journal de New-York fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Pendant plus de cinq heures, notre ville a été la proie d'une population en furie, qui partant devant elle a porté la destruction. Tous les efforts des watchmen, des troupes même, n'ont servi tout au plus qu'à retarder les progrès de cette insurrection contre la propriété. Il y avait peut-être plus de mille soldats sous les armes, sans compter deux escadrons de cavalerie, mais la populace était tellement convaincue de l'illégalité qu'il y aurait pour les troupes de tirer sur les citoyens sans que le gouverneur fut présent, qu'elle semblait plus disposée à braver leurs coups qu'à se retirer. Si cette opinion se fonde sur l'erreur, il faut la détruire immédiatement. Les affaires en sont arrivées à ce point, que si des mesures sévères ne sont pas adoptées, notre gouvernement cessera d'exister. »

Dans la séance du 12 août, M. Dupin, président de la chambre des députés, a donné lecture du projet d'adresse au roi. Il est de la teneur suivante :

« Sire, la chambre des députés s'est rendue avec empressement au premier appel de V. M. Récentement investis du suffrage de la France, organes légitimes de ses vœux et de ses sentimens, nous vous en apportons l'expression loyale et sincère. »

« Une politique loyale et modérée est seule digne du gouvernement qu'elle a choisi et que nous avons juré de maintenir. La charte de 1830 et la dynastie qu'elle a fondée, le développement progressif et régulier des institutions constitutionnelles, le respect pour tous les droits comme la fidélité à tous les devoirs, la sagesse et la dignité dans le gouvernement de l'état, l'économie intelligente et sévère dans la gestion de la fortune publique, voilà ce que veut le pays de toute la puissance de ses intérêts, de toute l'énergie de ses convictions. »

« Nous saluons le rétablissement de l'ordre comme un grand bienfait, nous remercions la garde nationale et l'armée d'avoir assuré le triomphe de la loi, en donnant les premiers exemples de l'obéissance aux devoirs qu'elle impose. Nous espérons que leur dévouement ne sera plus mis à une si pénible épreuve et que nous n'aurons plus, en louant leur courage, à gémir sur des pertes cruelles qui laissent dans les familles de longs regrets et d'inconsolables douleurs. L'exécution paisible des dernières mesures votées par les chambres, attestent que les lois reprennent sur les esprits leur sainte autorité ; la France est fatiguée d'agitations et les passions violentes que le temps calme de jour en jour, disparaîtront tout à fait devant les progrès de la raison publique, secondée par une administration ferme et prudente qui, sévère pour le crime, indulgente pour l'erreur, s'applique à fermer les blessures qu'ont si long temps envenimées nos discordes civiles. C'est surtout par le choix d'agens éclairés et fidèles qu'elle rendra au pouvoir cet ascendant moral qui est sa première force et qu'a malheureusement altéré dans l'esprit des populations tant d'instabilité dans les hommes et dans les lois. »

« C'est ainsi que se développeront les ressources immenses du pays, que s'accroîtront les conquêtes de notre industrie. Les encouragemens qu'elle a reçus de vous sire, dans cette récente exposition qui a fait l'orgueil de la France, donneront à ses progrès une impulsion nouvelle ; et si au milieu de nos tristes agitations elle s'est élevée à un si haut degré de perfectionnement, quelles merveilles ne devons-nous pas en attendre sous le règne tutélaire des lois et à l'abri de la concorde publique. »

« Oui, sire, ces espérances se réaliseront et l'agriculture qui est sans doute en progrès, mais qui éprouve de réelles souffrances dont elle sollicite l'adoucissement ; le commerce si actif dans l'intérieur, mais qui réclame en dehors de nouveaux développemens, accroîtront l'aisance individuel et la richesse publique sous l'influence des lois qui seront méditées par vous, avec toute la maturité qu'exige la conciliation d'intérêts si divers. »

« Mais, sire, que que flatterie que soit cette perspective de prospérité, quelques ressources qu'elle promette à l'avenir, elles seraient insuffisantes sans l'ordre dans les finances, première garantie de l'ordre dans l'état. Il faut de toute nécessité obtenir cet équilibre que vous nous faites espérer entre les recettes et les dépenses publiques. Nous comptons que les ministres de votre majesté, s'associant au vœu bien prononcé du pays de renfermer les dépenses dans la limite des revenus ordinaires, prendront l'initiative de toutes les réductions possibles, qu'ils éviteront même, s'il se peut, d'épuiser les crédits extraordinaires qu'ont fait mettre à leur disposition les craintes d'un avenir qui, grâce au maintien de la paix et au facile rétablissement de l'ordre, ne se sont pas heureusement réalisées. Il est temps de rétablir dans nos budgets une balance exacte. C'est, nous le savons, une tâche laborieuse, mais nous nous y dévouons, et la chambre poursuivra ce but avec une persévérance dont elle ne saurait se départir sans manquer à sa mission. »

« Nous examinerons attentivement les lois de finances qui nous sont annoncées ; nous ne doutons pas que les règles posées dans la dernière session n'aient été observées fidèlement et que les dépenses n'aient été renfermées dans les crédits législatifs. »

« Nous désirons faire jouir le pays le plus promptement possible des lois qui compléteront les promesses de la charte ; c'est une dette sacrée que nous serons heureux d'acquitter. »

« Les propositions qui se rapportent à l'exécution des traités seront l'objet du plus sérieux examen. »

« Nous nous félicitons avec V. M. de l'état de nos relations avec les puissances étrangères. »

« L'heureuse issue de la lutte sanglante qui a si longtemps désolé le Portugal, est un pas important vers la pacification de la péninsule. Le traité, si conforme à la vraie politique de la France, que V. M. a conclu avec le roi de la Grande-Bretagne, la reine d'Espagne et la reine de Portugal, doit d'ailleurs exercer la plus salutaire influence sur le rétablissement de la paix intérieure dans des pays que nous avons vus avec joie entrer dans le système représentatif. V. M. nous annonce que toujours intimement unie avec l'Angleterre, elle s'occupe de concert avec ses alliés de la situation de l'Espagne où sont survenues de complications nouvelles. Nous faisons les vœux les plus ardens pour qu'un peuple auquel nous attachent tant de sympathies triomphe de tous les obstacles, et qu'il jouisse dans le sein de la paix du bienfait de ses institutions. »

« V. M. nous annonce que l'état de l'Orient est rassurant et que rien ne paraît devoir troubler la paix générale. Nous aimons à croire que votre gouvernement ne cesse pas un instant d'être préoccupé des grandes questions qui tiennent à l'équilibre européen déjà gravement compromis par l'atteinte portée à la nationalité polonaise. »

« Nous avons recueilli avec bonheur de la bouche de V. M. des paroles de ralliement si dignes d'un prince généreux et éclairé. Quand vous appelez, sire, tous les bons citoyens autour de votre trône constitutionnel, soyez sûr que votre voix sera entendue. En vain des factions contraires ont essayé de rassembler leurs débris. Quand les haines se coalisent, les opinions nationales se rapprochent, toutes les nuances se confondent et au sein de la grande famille des Français réunie sous votre sceptre protecteur, vous jouirez, sire, de cette affection de la patrie, la plus noble récompense que puisse désirer le roi d'un peuple libre. »

Voici d'après le Journal des Débats le résumé du discours prononcé avant-hier à la chambre des pairs, par M. le ministre des affaires étrangères :

« Notre politique a été au-dehors tout ce qu'elle a été au-dedans, modérée et libérale.... Parlons d'abord de la Péninsule. Quelle devait être la politique du gouvernement après la mort de Ferdinand VII et l'avènement de la jeune reine d'Espagne ? Nous devons donner évidemment notre appui à un gouvernement dont les formes se rapprochaient le plus des nôtres. (Approbation.) C'est un point fort important pour nous que la tranquillité de l'Espagne. Notre intérêt est de vivre avec elle dans le système d'une bonne harmonie ; c'est ce que nous avons essayé de faire et c'est ce que nous avons réussi à faire. Les événements se sont passés comme nous l'avions prévu. La guerre civile éclatait ; il s'agissait d'y mettre un terme. Le roi a conclu un traité destiné à rétablir la paix dans la Péninsule. »

« A la nouvelle de la conclusion du traité, les armes sont tombées des mains des Portugais. Un autre prétendant chercha précipitamment un asile à bord d'un vaisseau anglais. Ce qu'il a fait depuis, vous le savez. On nous a demandé de déclarer si nous interviendrons ou si nous n'interviendrons pas à main armée en Espagne. La chambre comprendra que je n'ai pas à m'expliquer sur ce sujet. Les circonstances dicteront au gouvernement du roi, le parti qu'il aura à prendre dans les véritables intérêts de la France. Ce que je puis dire, c'est que ces circonstances ne se sont pas présentées, et que nous avons lieu d'espérer qu'elles ne se présenteront pas. L'honorable préopinant a semblé nous menacer de la colère de l'Europe. Je ne sais si l'orateur est dans la confiance de l'Europe ; je suis disposé à en douter ; mais ce que je sais bien, c'est que notre politique sera toujours assez forte et assez modérée, pour n'avoir pas à nous inquiéter de semblables prédictions. »

« On a beaucoup parlé, en dernier lieu, des affaires de l'Orient et du rôle et de l'influence qu'y exerce la Russie. On a rappelé la fermeture des Dardanelles : on nous a présentés, comme sans influence, dans les conseils de la Porte; on oublie donc les négociations qui ont arrêté la marche victorieuse des Egyptiens, et qui ont été suivies de la retraite des Russes de Constantinople! (Assentiment général.) L'acte politique qui a suivi cette retraite (le traité du 8 juillet), ne peut avoir rien changé au principe de droit connu que les détroits qui conduisent par deux mers, à Constantinople, sont fermés aux bâtimens de guerre de toutes les nations. S'il était à notre préjudice porté atteinte à ce principe, la question deviendrait très-grave, messieurs, et c'est de cette manière qu'elle serait envisagée par les autres puissances maritimes. (Très-bien! très-bien!)

Enfin, messieurs, on vous a parlé de l'alliance périlleuse qui nous unit à l'Angleterre. Cette alliance est sans périls; bien plus, elle est honorable et utile aux deux pays qui marchent à la tête de la civilisation et c'est elle qui fonde le maintien de la paix en Europe.

M. Guizot, abordant la question de la réforme parlementaire demandée par les légitimistes, termine ainsi son discours :

« Et le croira-t-on, Messieurs, ceux qui ont adopté cette manœuvre de démolition sont les hommes de l'ancien régime qui ont toujours voulu le contraire. Ils professaient des principes de conservation, tandis que les principes qui conduisent au suffrage universel sont des coups de canon avec lesquels on ne peut que démolir.

« Un homme dont les opinions politiques étaient aussi éloignées que possible des miennes et de celles de mes amis, mais qui, dans toutes les assemblées où il s'est trouvé, a honorablement figuré par l'élevation et l'étendue de son esprit, M. de Bonald, en présentant une adresse à Louis XVIII, prononçait un jour ces paroles : « Sire, j'ai toujours respecté le pouvoir, mais j'ai perdu l'habitude de le louer. »

« C'était là un beau mot, c'était un sentiment de vénération pour le pouvoir, c'était une idée d'ancien régime; mais aujourd'hui on rompt ouvertement avec ses doctrines. Le parti de l'ancien régime s'abandonne lui-même, il abandonne tous les principes d'ordre public et de respect pour le pouvoir, il se fait révolutionnaire violent, révolutionnaire cynique; il adopte tous les principes de désorganisation, le langage et la violence de ses adversaires, et c'est par là qu'il a perdu son importance; il abandonne son drapeau et va chercher sa politique dans la république; il renie ses principes d'ordre pour demander la réforme parlementaire. Nous sommes obligés de le dire, il y a honte de sa part à abjurer les principes qui faisaient sa force. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 13 AOÛT.

La séance du sénat d'hier a été consacrée à la nomination des commissions chargées d'examiner les diverses lois qui lui restent à voter.

Lecture a été donnée d'un message annonçant au sénat la composition du nouveau ministère.

— On nous écrit d'Ostende, le 12 août :

« Les fêtes à l'occasion du séjour de LL. MM. se succèdent et sont favorisées par le plus beau temps du monde. La chaleur de la saison se trouve heureusement tempérée par une brise de mer qui rend le séjour d'Ostende délicieux.

« Hier 11, ont eu lieu les courses aux canots. Vers trois heures et demie le roi et la reine se sont rendus au Pavillon royal à la mer, entourés d'une foule d'élite. La grande digue et les remparts étaient couverts d'une multitude de gens telle que la circulation était à peine possible. Aussitôt après l'arrivée de LL. MM. les courses sur mer ont commencé par les canots à six rames, ensuite sont venus ceux à quatre rames et enfin ceux à deux. La musique de la garde civique de la ville et celle du 6^m régiment se sont fait entendre alternativement.

« Aujourd'hui 12, la reine a pris son 3^m bain à 8 heures du matin.

« M. le bourgmestre de Gand vient d'arriver en cette ville avec une nombreuse société; il a été invité par LL. MM. à dîner avec elles tout le temps qu'elles resteront à Ostende.

« Ce que je vous avais annoncé comme un bruit d'ailleurs assez fondé, se confirme sur la décoration de l'ordre de Léopold accordée à M. Van Crombrughe et la nomination de M. le comte J.-B. d'Hane en remplacement de M. de Cortenbach. Je crois pouvoir vous assurer que la nouvelle que je vous ai donnée hier de la nomination prochaine de M. Goblet au ministère de la guerre se réalisera promptement. » (Eclair.)

— M. le général d'Hoogvorst est arrivé à Ostende avec sa famille.

— Comme on l'avait annoncé, un banquet a été offert par le corps d'officiers de la 2^e légion garde civique de Bruxelles, à son colonel, M. le comte P. Vanderstegen-Deputte, à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'Ordre-Léopold. La cordialité la plus parfaite a présidé à cette fête. Après les toast adressés à L. M. par M. le notaire de Doncker, lieutenant-colonel de la légion, on en a porté plusieurs au colonel.

— L'anecdote que nous avons rapportée il y a quelques jours relativement à un anglais des environs de Tournay, et que nous avons empruntée au *Courrier belge*, vient d'être démentie par ce journal, qui se fait un devoir de déclarer formellement que cette anecdote est fautive.

— M. Lahure, lieutenant au premier régiment de lanciers, grièvement blessé en duel, vient de mourir des suites de cette blessure. Il a été enterré à Malines, avec tous les honneurs dus à son grade.

— On vient d'amener du dépôt de mendicité de la Cambre, à la brison des Petits-Carmes, le nommé George Grisouil dit le *Terrible*, ancien militaire. Cet individu qui a déjà menacé il y a quelque temps d'incendier la Cambre, est prévenu de tentative d'assassinat sur la personne du curé de cet établissement, à l'aide d'un couteau, par suite du refus de ce dernier de lui donner quelques cents qu'il lui demanda pour du tabac.

COUR D'ASSISES DU HAINAUT.

Affaire des pillages de Bruxelles.

Audience du 11 août. — On appelle M. Ch. de Brouckere, témoin à charge. M. Desfuisseaux fait observer que plusieurs témoins à décharge ont déjà été entendus et que ceux à charge peuvent être informés de leurs dépositions. Il conclut en conséquence à ce que ceux à charge ne soient plus entendus conformément à l'art. 341.

M. de Bavay objecte que cet article est purement réglementaire et qu'il a de bonne foi consenti, au commencement, à ce que tous les témoins fussent entendus au fur et à mesure de leur comparution. La cour se retire pour délibérer sur l'incident et décide que M. de Brouckere sera entendu.

Charles Joseph Marie Ghislain de Brouckere, directeur de la Monnaie et colonel d'artillerie en non activité. Suivant les termes de la loi, le président dit les termes de la formule du serment que le témoin doit répéter, mais sans attendre les derniers mots, M. de Brouckere dit : « Ainsi Dieu me soit en aide. »

M. le président : Vous êtes catholique ?

M. de Brouckere : C'est-à-dire que j'ai été baptisé catholique.

M. le président : Eh bien ! dans ce cas répétez comme moi la formule légale : « Ainsi Dieu m'aide et tous ses saints. »

M. de Brouckere : Ainsi Dieu me soit en aide.

M. le président : Non, ce n'est pas cela, répétez les mots que je vous dis.

M. de Brouckere avec un geste d'impatience : Eh bien ! « Dieu m'aide et tous ses saints. »

M. le président : Maintenant, monsieur, dites-nous ce que vous savez des événements des 5 et 6 avril.

M. de Brouckere dépose qu'il a vu Donies dans un groupe de huit à dix personnes qui venaient le samedi soir de la rue des Fripiers en chantant. Les chansons étaient suivies des noms de Lalaing, de Ligne, de Trazegnies, etc., qu'on accompagnait d'épithètes injurieuses, et le tout se terminait par le cri de *vive Léopold* ! Plus tard il a vu Donies revenant de la rue de l'Évêque donnant le bras à un petit jeune homme blond et se dirigeant vers la rue Fossés-aux-Loups.

Les faits qu'il rapporte sur la journée du 6 sont connus et sans intérêt.

M. de Bavay : Monsieur, un témoin nous a dit avant-hier que vous aviez fait des démarches auprès du général Nypels pour faire congédier Donies du ministère de la guerre, c'est un fait qui a été articulé contre vous, vous pourriez nous l'expliquer.

M. de Brouckere : Si j'avais fait des démarches contre Donies, je ne les aurais point faites auprès du général Nypels avec lequel je n'ai que quelques relations de société. Pendant que j'étais au ministère j'ai voulu deux ou trois fois destituer Donies, mais je ne l'ai pas fait à cause de sa famille et de son père.

M. le colonel Rodenbach est appelé.

M. le président : Colonel, suivant le désir que vous avez manifesté, nous allons vous confronter avec les témoins qui diffèrent d'opinion avec vous sur les faits du 6 avril.

Un débat s'engage ensuite entre le colonel Rodenbach et plusieurs des témoins dont les dépositions semblaient l'accuser.

M. Fontainas : Le colonel Rodenbach n'a-t-il pas reçu l'ordre du ministre de la guerre d'agir avec prudence ? — Le ministre me donnait l'ordre de me concerter avec le bourgmestre.

M. de Bavay : N'avez-vous pas dit aux ministres qu'on pouvait plus se rendre maîtres des désordres ? — Vers midi j'étais allé au palais où les ministres et le bourgmestre étaient réunis, le ministre Lebeau disait qu'il fallait en finir; oui, dis-je, mais il faut des ordres, que M. le bourgmestre me donne par écrit l'ordre d'agir par la force, je me mettrai de suite à la tête des troupes et je chargerai. Je n'obtiens pas de réponse.

M. Dollez : Jusqu'à midi le colonel n'avait-il pas reçu d'ordres spéciaux ? — Les premiers qui me soient parvenus de l'autorité civile, c'est le réquisitoire du procureur du roi, mais j'étais aussi sous l'influence d'un autre réquisitoire du 19 mars du même fonctionnaire qui ordonnait la plus grande prudence aux chefs des troupes.

M. de Bavay lit cette pièce (nous l'avons publiée en son temps.)

M. Rodenbach : Je demanderai maintenant si en présence d'un réquisitoire de cette nature, il était facile de prendre l'initiative de mesures militaires de rigueur. Bien évidemment nous ne pouvions agir qu'après les sommations aux réquisitions légales des officiers de police.

M. de Bavay : Vous attaquez le parquet, moi je dois le défendre. Je dirai d'abord que vous avez bien mal compris cette circulaire; lisez l'art. 232 que l'on cite, il est relatif aux émeutes et rassemblements tumultueux. Il convient aussi de rappeler que cette circulaire avait été rendue à l'occasion de charivaris suscités par l'érection de certaine université. Des soldats avaient couru la bayonnette en avant sur des individus qui criaient et qui ne cassaient même pas de vitres. Le parquet a fait la circulaire pour réprimer ce zèle.

M. Rodenbach : Je ne suis pas avocat pour interpréter ainsi. M. de Bavay : Il ne s'agit pas d'interprétations. Je vous dirai aussi que vous deviez connaître l'art. 106 qui autorise tout citoyen à faire des arrestations dans le cas de flagrant délit.

En ce qui concerne ce qui s'est passé au poste du palais le samedi dans la nuit, le colonel Rodenbach dit : Le rassemblement n'était pas hostile, ils avaient promis au bourgmestre de se dissiper, ce qu'ils ont fait après avoir fini de chanter la *Brabançonne*; il était donc inutile d'employer la force alors qu'on n'avait pas voulu en faire usage dans le bas de la ville; c'est alors que j'ai dit de laisser faire. M. Duval de Beauharnais qui a parlé au sénat contre le projet de loi qui doit réprimer les démonstrations orangistes, a cherché à incriminer ce fait bien simple cependant, mais je tiens à l'expliquer de manière à ce qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit des jurés.

Le colonel explique ensuite qu'il a envoyé des troupes chez le sieur Donneux, quand il y a eu nécessité, et il signale cet individu comme un homme très dangereux, agent provocateur du parti orangiste.

On entend ensuite neuf témoins à la décharge de divers accusés, mais leurs dépositions n'offrent aucun intérêt.

L'audience est levée à 2 heures 1/2.

LIEGE, LE 14 AOÛT.

~~On~~ Vu la solennité de la Fête le Journal ne paraîtra pas demain.

La 1^{re} chambre de la cour, décidant aujourd'hui dans l'affaire du serment, vient de déclarer que le conseil de discipline n'est pas recevable dans son intervention et que le jeune avocat, à l'occasion duquel cet incident s'est élevé, ne peut être admis à plaider qu'après avoir prêté le serment de fidélité au roi Léopold et d'obéissance aux lois du royaume.

On mande de Bois-le-Duc, 10 août :

« On assure qu'il est question de renvoyer dans ses foyers une partie de la cavalerie avec des congés temporaires.

« On apprend maintenant que les camps ne seront levés que le 23 ou le 24 de ce mois. Le quartier-général de la 3^e division, sous les ordres du général Meyer, sera alors rétabli à Eindhoven, celui du duc de Saxe-Weimar le sera probablement à Boxtel ou dans cette ville.

« Les bataillons de la *schuttery* mobile commencent à se mettre en route pour regagner leurs foyers. Le 11, les compagnies de fusiliers du bataillon de Dordrecht sont revenues dans cette ville; on leur a fait une espèce de réception triomphale. La compagnie d'artillerie et les hommes de ce bataillon détachés pour le service de la marine reviendront dans quinze jours. » (Handelsblad.)

— La loi du 13 brumaire an VII, titre 2, assujétissant au droit du timbre toutes pétitions présentées aux autorités, le ministre des finances croit devoir prévenir de nouveau le public qu'il

ne sera donné aucune suite à celles écrites sur papier libre. (Moniteur.)

— On écrit de Gand, le 12 août :
Il a été procédé hier dans une des salles de l'hôtel-de-ville à la distribution des prix aux élèves de l'école industrielle de Gand. A onze heures, une réunion brillante et nombreuse avait envahi la salle. M. E. Jacquemyns, secrétaire du conseil des professeurs, a prononcé un discours fort remarquable, dans lequel il a retracé d'une manière aussi succincte qu'intéressante la marche progressive des élèves pendant l'année scolaire.

Après ce discours qui a été vivement applaudi, les prix consistant en médailles et en livres ont été distribués.

Le 7 du courant, le nommé Pierre-Joseph de Merlé, employé de l'octroi, a sauvé un enfant de 3 ans, qui était tombé dans l'eau à la Pêcherie. Cet homme qui a servi et qui est épuisé par de longues souffrances n'a écouté dans cette occasion que le sentiment de l'humanité et il s'est jeté à la nage, au risque de périr lui-même.

— La cour de cassation vient de casser et annuler un arrêt de la cour d'assises de la province d'Anvers en date du 21 juin 1834, qui condamnait à la peine de 5 années de réclusion le nommé Walter Depa, cabaretier à Anvers, comme coupable de banqueroute frauduleuse; elle a par ce même arrêt, renvoyé Depa en état de prise de corps devant les assises du Brabant. La cassation a été prononcée par le motif que 30 jurés ayant répondu à l'appel, le nombre des récusations était de neuf respectivement pour l'accusé et le ministère public, et qu'il résulte du procès-verbal, que les noms de dix jurés ont été récusés par le ministère public et que par cette opération la partie publique a porté atteinte au droit de l'accusé.

— Les nouvelles de Londres du 9 août sont sans aucune importance. Le bill pour amender les lois sur les pauvres a passé définitivement à la chambre des pairs. Le ministère a déclaré dans la chambre des communes, que la peine de la flagellation dans l'armée serait abolie. La bourse de Londres du 9 a été ferme et en hausse.

— C'est à tort que presque tous les journaux ont parlé de la retraite du baron Evain. Nous apprenons qu'il ne quittera pas le portefeuille de la guerre. Il a seulement obtenu un congé d'un mois, pour vaquer à ses affaires personnelles. (Ind.)

— On écrit de Francfort, 7 août :
La Gazette des Postes qui, depuis longtemps, avait été rédigée sous l'influence de l'Autriche, est depuis quelque temps revenue de l'exagération de ses anciens principes. Il paraît que la chancellerie autrichienne a retiré les subsides accordés aux journaux. D'un autre côté, le Journal de Francfort qui paraît en français est plus que jamais engagé dans les intérêts russes. Le rédacteur en chef, M. Durand, que l'on appelait le recteur ambulante, doit écrire en faveur de l'empereur Nicolas.

— On mande de Brieg (Prusse), en date du 31 juillet : « Depuis le 27 notre horizon est couvert de fumée par la grande sécheresse qu'il fait; il a éclaté un incendie dans la forêt de Lenhusch où déjà plusieurs milliers d'arbres ont été consumés par les flammes. L'odeur du brûlé se fait sentir à 4 milles à la ronde. »

— Une lettre de Varsovie qui nous est adressée à la date du 14 juillet dernier contient le passage suivant qui pourra donner à penser de l'espèce de bonheur qu'a procuré aux malheureux habitants de cette ville l'occupation russe.

« Aujourd'hui même un maître de musique se promenait le long de la Vistule avec ses 4 enfants, 3 filles et un garçon. Arrivé à un bord escarpé, il s'arrête tout à coup, prend promptement ses enfants l'un à près l'autre, les jette dans l'eau et se précipite après eux dans les vagues encore écumeuses. Le père et trois enfants ont péri dans les flots, le plus jeune enfant, une petite fille, a réussi à se sauver, après une lutte assez longue qui épuisait ses forces. (Éclair.) »

— Les fiançailles du prince royal de Bavière avec la princesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles d'Autriche, seront célébrées à Baden, près de Vienne; mais le mariage n'aura lieu qu'au printemps prochain, au retour du prince royal de St-Petersbourg.

— M. le docteur Seutin et M. Verbist, pharmacien, à Bruxelles, viennent d'être renvoyés devant le tribunal de Louvain, sous la prévention d'homicide commis par imprudence. On sait que c'est à l'occasion de la mort du jeune enfant de Demeur-Corbisier.

— La Gazette d'état de Prusse contient un relevé statistique d'où il résulte que la population du royaume était à la fin de 1833, de 13,223,385 habitants.

— L'empereur de Russie compte se rendre vers la fin d'août, à Wilna, où 40,000 hommes doivent être réunis. S. M. I. visitera aussi, dit-on, Varsovie.

SUR LES DÉSORDRES DE NEW-YORCK.

Nous reproduisons sous la rubrique de France des détails assez étendus sur les troubles qui ont éclaté à New York. Ces événements prouvent que le peuple républicain, le peuple modèle, comme disent les radicaux, peut se laisser entraîner dans les excès qu'on reproche à d'autres populations. Voici les réflexions auxquelles se livre à ce sujet un journal du pays :

« On provoque le peuple par des démonstrations qui le blessent; le torrent se déchaîne, et les imprudens qui ont rompu les digues se plaignent ensuite de ce qu'ils ont été victimes du débordement. C'est l'histoire de nos journées des 5 et 6 avril qui déshonorent à jamais la Belgique, ne cesse-t-on de répéter depuis quatre mois. A ce prix toutes les nations du monde, anciennes et modernes sont déshonorées, car il n'en est pas une où nous ne trouvions des exemples de pareils événements. »

« Le peuple modèle, comme le nomment les ennemis du système monarchique, le peuple qui vit sous l'empire d'une constitution modèle aussi, vient à son tour de nous prouver qu'ils n'est ni constitution, ni liberté qui tiennent devant les passions aveugles de la multitude, et que là où l'on veut nous persuader que les lois ont pris les plus excessives précautions pour garantir les personnes et les propriétés, les personnes et les propriétés sont outragées comme là où l'on se plaint de l'insuffisance de garanties. »

« On a attribué les émeutes qui ont long-temps affligé la capitale de la France, au mécontentement de citoyens à qui l'on refusait des droits politiques. C'est par là, dit-on encore aujourd'hui que le gouvernement français périra. Mais aux États-Unis les droits politiques sont assez larges, à ce qu'on nous dit du moins, et cependant l'émeute ne s'y montre ni moins furieuse, ni moins menaçante. Et sous quel prétexte, s'il vous plaît, le peuple s'agit-il? Chose incroyable! C'est parce que des hommes humains se sont mis en société dans le but d'obtenir l'abolition de l'esclavage et de civiliser la race noire. Le peuple américain ne voit pas de cette amélioration, et il se rue sur ceux qui la désirent. On conviendra que la cause pour laquelle la populace de Bruxelles s'est soulevée fut moins illégitime, et est par cela même plus excusable. »

Chénée, le 14 août 1834.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

La lettre de M. L. Dejaer, insérée dans votre journal d'hier, pouvant donner lieu à des interprétations diverses; le fait est, que MM. D. D. Ancion n'ont subi qu'une seule condamnation, celle de déposer en mains de MM. les arbitres, les livres et documents de la société qui a existé entre eux et ma famille et que par suite on va s'occuper de l'examen de leur comptabilité.

Agrérez etc.

Arn. DE LIBERT.

PAIEMENT DES PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les pensionnaires civils, militaires, ecclésiastiques et de la caisse de retraite, que le paiement est ouvert dans ses bureaux depuis le 1^{er} août 1834, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin jusqu'à midi. Les pensionnaires susdits sont invités à présenter ou faire présenter leurs pièces ayant la fin du présent mois d'août.

INTÉRÊTS DE CAUTIONNEMENS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe que le paiement des intérêts de cautionnements du 1^{er} semestre 1834 est ouvert dans ses bureaux tous les jours non fériés de 9 heures du matin jusqu'à midi.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

La Société ayant paru satisfaite du feu d'artifice tiré le mois dernier, la commission qui n'a rien de plus à cœur que d'être agréable à MM. les sociétaires, a cru devoir renouveler ce genre de plaisirs; en conséquence VENDREDI prochain, 15 août courant, L'ARTIFICIER RUGGIERI donnera une soirée de jeux plus variée et beaucoup plus complète que la première. Le FEU D'ARTIFICE COMMENCERA à HUIT HEURES ET DEMIE; il sera précédé et SUIVI DE MORCEAUX D'HARMONIE. 341

A LA DEMANDE DE JEUNES GENS.

Il y aura BAL vendredi 15 courant, à FONTAINEBLEAU, faubourg Sainte-Marguerite. 328
On y trouvera tous les rafraichissemens désirables.

Aujourd'hui, BAL champêtre à la Comète, faub. Vivegnis

Aujourd'hui, BAL chez la V^e WARNIER, faub. Vivegnis.

Aujourd'hui et Dimanche suivant, BAL CHAMPÊTRE à la Grande Allée Verte, faubourg Vivegnis, n^o 298. 349

BAL, lundi prochain, à la MAISON BLANCHE, sous EYSDEN, près de Moulant. Il commencera à trois heures de l'après dîner. 372

VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS.

Samedi 16 août à 2 1/2 heures de relevée, il sera VENDU sous la DIRECTION de François THONNARD, au MAGASIN de M. DETIGE, en face de la douane, une forte partie de VINS FINS en BOUTEILLES, provenant de la même maison que ceux vendus dernièrement. 347

ON DEMANDE UN OUVRIER CONFISEUR. S'adresser au n^o 605, place St-Lambert. 343

ESTURGEONS très-frais au Moriane, rue du Stockis.

Le 22 août 1834, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères publiques, d'une MAISON à porte cochère, avec cour, remise, écurie et jardin spacieux, située rue des Soeurs-Grises, n^o 407. On peut la voir dès à présent. S'adresser audit notaire pour avoir connaissance des conditions de la vente et des titres de propriété. 374

VENTE PAR LICITATION.

Le jeudi, 28 août 1834, à 2 heures de relevée, il sera procédé par devant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais et par le ministère de M^e DUSART, notaire, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques, des IMMEUBLES et RENTES ci-après :

1^{er} Lot. — Une terre d'environ 87 perches 18 aunes, sise en lieu dit au Sart, à Clermont, commune de ce nom, exploitée par la veuve Longrée, joignant au chemin du bois et traversée par un chemin d'aisance.

2^e Lot. — A. Une rente de dix chapons et douze deniers qui s'acquittera le 3 novembre moyennant 12 frs. 15 cent., due par Jean Baptiste Thivion, de Hermaal sous Huy.

B. Une rente de 8 francs 20 centimes (6 fls. 15 sols Brabant-Liège), due par Jean Joseph Plamier, d'Ehein, près de Huy.

3^e Lot. — 1^o Une rente de 491 litrons 39 dés (2 muids) épeautre, due par Erasme Douceel, de Seraing le Château.

2^o Une rente de 245 litrons 70 dés (un muid) épeautre, due par Pierre Riga, d'Amay.

4^e Lot. — Une rente de 859 litrons 94 dés (3 muids 4 setiers) épeautre, due par Henri Joseph Grégoire, de Goreux.

Les titres de propriétés et conditions sont déposés en l'étude dudit notaire, rue Féronstrée. 336

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. — Samedi 23 août 1834, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumissions et aux enchères :

1^o Des travaux pour la construction d'une partie du chemin de halage le long de la Vesdre et de l'exhaussement et de la réparation de deux parties de chemin de halage à l'endroit dit Cou-Del-Nool, en aval du pont de la Rochette à Chaudfontaine.

2^o Des travaux pour le déblaiement d'une partie du lit de la rivière d'Emblève, située un peu en déçà du pont d'Ay-waille.

3^o Des travaux de réparation à exécuter le long de tout le cours de la Meuse, particulièrement en-dessous de Liège.

4^o Des travaux d'entretien à exécuter à la traverse dans la ville de Huy.

On peut prendre connaissance des devis d'après lesquels il sera procédé à cette adjudication à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef.

Liège, le 14 août 1834.

